République Française Département Eure-et-Loir **Commune de Marchezais**

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2021

L'an 2021, le 26 mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Visio conférence après accord de tous les membres du conseil municipal, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Mr DEPONDT Jérôme, Mme MAISONS Hélène, Mr LEVASSORT Franck, Mr SAVARY Aurélien, Mr DIOUF Jean-Baptiste, Mr ANTUNES Emmanuel, Mme BENARD Sylvie, Mme RIPOLL Sandrine, Mr BELLANCOURT Grégory et Mme GUIMBAULT Bernadette.

Pouvoir : Mme LADOUX Muriel donne pouvoir à Mr LEVASSORT Franck

A été nommé secrétaire : Mme RIPOLL Sandrine

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Pris part au vote : 11

Date de la convocation : 18/03/2021
Date d'affichage : 18/03/2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2021 ;
2. Délibération : Bilan de concertation et arrêt du projet de révision allégé du PLU ;
3. Présentation du compte de gestion 2020 (commune - assainissement) ;
4. Vote du compte administratif 2020 (commune – assainissement) ;
5. Affectation des résultats (commune – assainissement) ;
6. Vote des taxes ;
7. Vote des subventions aux associations ;
8. Présentation et vote du budget primitif 2021 (commune – assainissement) ;
9. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements pour la formation et le déploiement de conseillers numériques dans les communes ;
10. Questions diverses.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES DEUX DERNIERES SEANCES

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération à prendre pour l'arrêt du PLU et le bilan de concertation.

Vu les articles L.153-31 et suivants et R.153-3 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 2020 qui engage la révision allégée du PLU ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 juillet 2020, annulant et remplaçant celle du 12 juin 2020, prescrivant la révision allégée du PLU ;

Vu le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est présenté devant le conseil municipal ;

Considérant que le projet de révision allégée du PLU est prêt à être transmis pour examen conjoint aux personnes publiques associées au titre de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire rappelle :

1- **Les raisons** qui ont conduit la commune à engager la révision allégée du PLU approuvé par délibération le 1er décembre 2017, conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme.

2- **Les modalités**, selon lesquelles la concertation avec le public a été mise en œuvre et le bilan qu'il propose de tirer de cette concertation, notamment :

- L'affichage de la délibération de prescription pendant deux mois et consultable aux heures d'ouverture de la mairie ;
- L'ouverture d'un registre de concertation en mairie et consultable aux heures d'ouverture de la mairie ;
- La publication de cette même délibération dans un journal officiel l'echo républicain ;
- Annonce sur le site internet de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE TIRER** le bilan de la concertation, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

- **D'ARRETER** le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DE PRECISER** que le projet de révision allégée du PLU sera transmis, en vue d'un examen conjoint par les personnes publiques associées :
  - Au préfet,
  - Au président du conseil régional,
  - Au président du conseil départemental,
  - Au président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, ayant la compétence en matière de schéma de cohérence territoriale,
  - Aux présidents des chambres consulaires (métiers et artisanat, commerce et industrie, agriculture).

- **DE PRECISER** que le projet de révision allégée du PLU sera transmis pour avis, dans les conditions de l'article R.153-6 du code de l'urbanisme à l'institut national des appellations d'origine et au centre régional de la propriété forestière.

- **DE PRECISER** que le projet de révision allégée du PLU sera notifié pour avis dès lors qu'elles en feront la demande, aux communes limitrophes et aux associations locales d'usagers agréées, conformément à l'article L.132-12 du code de l'urbanisme.

- **D'INFORMER** que toute personne ou tout organisme, et notamment les associations agréées, peuvent consulter le projet de révision allégée du PLU en mairie.

- **DE DIRE** que cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie et publiée dans deux journaux officiels.

3- *Compte de gestion 2020*

✓ ***Assainissement***
✓ ***Commune***

Compte tenu des résultats des Comptes Administratifs de la commune et de l'assainissement,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

    - Déclare que les comptes de gestion de la commune et d'assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4- *Comptes administratifs 2020*

✓ ***Assainissement***

Sous la présidence de Mme Hélène MAISONS Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de l'assainissement de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		46 018.88 €		47 495.31 €		93 514.19 €
Opérations de l'exercice	56 039.51 €	78 941.07 €	21 494.37 €	22 057.89 €	77 533.88 €	100 998.96 €
TOTAUX	56 039.51 €	124 959.95 €	21 494.37 €	69 553.20 €	77 533.88 €	194 513.15 €
Résultats de clôture		**68 920.44 €**		**48 058.83 €**		**116 979.27 €**

Hors de la présence de Monsieur Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2020.

.Commune

Sous la présidence de Mme Hélène MAISONS Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de la commune de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		65 330.55 €		19 479.94 €		84 810.49 €
Opérations de l'exercice	265 587.82 €	269 618.67 €	48 877.69 €	74 391.69 €		
TOTAUX		4 030.85 €		25 514.00 €		29 544.85 €
Transfert		21 260.17 €		19 985.66 €		41 245.83 €
Couverture déficit				- 6 140.06€		- 6140.06€
Résultat clôture		84 481.51 €		64 979.60 €		149 461.11 €
RAR			113 400.00 €	62 364.00 €		

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2020.

5- ***Affectation des résultats***

✓ ***Assainissement***

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement de Marchezais comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 49 633.17 €
- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 19 087.27 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 48 058.83 €

✓ ***Commune***

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune de Marchezais comme suit :

- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 84 481.51 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 64 979.60 €
- Reste à réaliser dépenses : 113 400 €
- Reste à réaliser recettes : 62 364 €
- Solde reporté ligne 002 : 84 481.51 €

6- ***VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021***

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour l'année 2021, en les maintenant au même montant que pour les années précédentes et sans augmentation.

Vu la situation économique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décident

	Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)
Taux	35.60 %	27.05 %

7 -8- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (commune-assainissement)

Le maire précise que les budgets ont été présentés et préparés en amont avec la commission des finances. Les budgets sont présentés au Conseil Municipal, article par article budgétaire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les travaux d'investissement prévus au budget communal sont :

- Frais d'étude pour la salle des fêtes
- Réfection bureau mairie
- Salle de conseil porte + isolation
- Electricité salle de conseil
- Panneaux sécurité routière
- Illumination noël
- Arbres
- Matériel atelier
- Matériel de bureau

En ce qui concerne le budget assainissement, un 3eme bassin va être créé.

✓ ***Service assainissement***

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	18 600.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	19 287.27 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	15 400.00 €		
CHAP. D 014 Atténuations de produits	2 000.00 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	65 000.00 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 190.00 €	CHAP. R 74 Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	2 000.00 €		
CHAP. D 66 Charges financières	4 101.15 €	CHAP. R 74 Subvention exploitation	€
CHAP. D023 virement section fonct	23 496.12 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**85 787.27 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**85 787.27 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	23 496.12 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	9 712.00 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 189.84 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	215 173.96 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	48 058.83 €
		CHAP. R 13 Subventions d'investissement	56 677.00 €
		CHAP. R 10	76 464.17 €
TOTAL DES DÉPENSES	**224 885.96 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**224 885.96 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté.

✓ ***Commune***

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	54 779.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	84 481.51 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	70 970.00 €		€
CHAP. D 014 Atténuation de produits	13 507.00 €	CHAP. R 70 Produits des services, du domaine	16 900.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	80 455.51 €	CHAP. R 73 Impôts et taxes	217 511.00 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6181.00 €	CHAP. R 74 Dotations, subventions et participations	30 926.00 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	121 579.00 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	€
CHAP. D 66 Charges financières	2 008.00 €	CHAP. R 76 Produits financiers	661.00 €
	€		
CHAP. D 67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**350 479.51 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**350 479.51 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
	€	CHAP. R 001 Résultat d'investissement reporté	64 979.60 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	9 829.83 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 180.63 €
CHAP. D 20 Immobilisations incorporelles	3 000.00€	CHAP. R 10 Dotations, fonds divers et réserves	24 157.00 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	558 107.00 €	CHAP. R 13 Subventions d'investissement RAR - RBP	240 326.00 €
CHAP. D 204 Subvention d'équipement versées	€	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilés	157 850.09 €
CHAP. D. 020 Dépenses imprévues	5 000.00 €	CHAP 021 – Virement de la section de fonctionnement	80 455.51 €
Dont Rester à réaliser	113 400.00€	CHAP 027 Produits de cession	1 988.00 €
		Dont reste à réaliser	62 364.00
TOTAL DES DÉPENSES	**575 936.83 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**575 936.83 €**

Le budget présenté tient compte des subventions allouées aux organismes suivants :

- 300 € à l'hôpital de HOUDAN
- 30 € à la S.P.A.
- 50 € au CAUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif tel qu'il est présenté.

9 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements pour la formation et le déploiement de conseillers numériques dans les communes

Monsieur Aurélien SAVARY donne lecture au conseil municipal la proposition de la Préfecture pour la mise en place de conseillers numériques dans les communes formation prise en charge par l'Etat.

Des renseignements sur le dispositif, comment le mettre en place et le coût réel de cette mise en place va être demandé par Aurélien et Sandrine ainsi que la secrétaire de mairie à l'organisme en charge de cette organisation de formation. Une enquête en parallèle va être faite auprès des habitants pour connaitre leurs besoins.

10 – Questions diverses

Compte rendu des diverses réunions :

- **Mme BENARD Sylvie** : **Filière sportive**, Excusée n'a pas pu se rendre à sa réunion sur la piscine de Vernouillet.

- **Mme MAISONS Hélène** : **Attractivité du territoire par l'agriculture et tourisme**, un plan de relance va être établi, l'agglo recherche des chefs de projets. Transfert de compétence pour le PLUI 24 communes sont contres. Une convention de partenariat a été voté à l'unanimité.
  Assainissement : Si nous voulons bénéficier d'aides supplémentaire il faut apporter la preuve que notre station ne suffit plus, une société va venir mesurer son degré de défaillance le 12/04/2021. Un point sera fait par visioconférence le 15/04/2021 pour évaluer la faisabilité du projet.

- **Mr SAVARY Aurélien** : **Commission déchet**, Aujourd'hui l'usine de traitement ne gère pas le tri des emballages cela pose un réel problème, Marchezais est un mauvais élève 37.1 % de mauvais tri. La gestion du verre pose problème le système des points de collecte d'apport volontaire est proposé, plusieurs communes ne sont pas d'accord sur ce retour en arrière.
  SIVOM : Le syndicat a voté son budget il en résulte une baisse de 3 % en 2021.

- **Mme GUIMBAULT Bernadette** : **Aménagement du territoire**, Une nouvelle ligne de transport par bus va être mise en place à partir de Juillet Marchezais Abondant Dreux pour les habitants et il y aura des totems connectés installés pour les utilisateurs. La mise en place de location de vélo électrique pour la population de Dreux a été mise en place.

- **Mr BELLANCOURT Grégory** : **Gemapi**, Embauche d'un responsable financier, présentation du SBV4R (2 syndicats), présentation d'une forte augmentation du budget par un plan d'investissement ambitieux.

- **Mme RIPOLL Sandrine** : Echappées à vélo 2021, pas possible pour la commune d'organiser une telle festivité demande trop de budget et d'investissement.

- **Mr DIOUF Jean-Baptiste** : **Eure et loir ingénierie**, modalité de l'AG en visio, 169 membres présents. Présentation de l'orientation budgétaire 2017-2020 augmentation des salaires et publications. 2021 a été impacté par la COVID et de plus ils ont subi un cyber attaque. Un second technicien va être recruté pour le contrôle des assainissements.

- **Mr DEPONDT Jérôme** : **SMICA :** Vote du budget.
  Réunion du 16/03 Etude sur le carrefour de la gare : un cabinet dédié est chargé de rencontrer l'ensemble des parties prenantes (Broué, Marchezais, la SODEM, SCAEL…)
  Rendez-vous Préfèt : Mise en place de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).
  SNCF : Une borne de retrait Amazon va être mise en place sur le parking de la gare.

Demande de subvention solidaire pour l'épicerie de Bû : le maire informe les membres que cette demande s'élèverait à 0.30 €/hab. soit environ 100 €. Le conseil propose que la responsable vienne présenter en détail son projet au prochain conseil.
Aide social : Une famille a fait une demande d'aide social après discussion le conseil souhaite lui attribuer une somme de 300 €.
Stops a Marchezais : la gendarmerie a été prévenue des stops non respectés sur Marchezais, des contrôles vont être procédés.

Prochaine réunion de conseil le vendredi 7 mai 2021 (si la réunion se tient à nouveau en visio certains membres demandent si l'horaire peut être avancé)

Fin de la séance 00h30

Jérôme DEPONDT,
Maire

MAIRIE DE MARCHEZAIS (Eure-et-Loir)

Sandrine RIPOLL,
Secrétaire.